

10 CONSEILS **POUR GARDER SA VILLE PROPRE,**  
EN TOUTES CIRCONSTANCES...



# Le Code de la Rue

Petit manuel de savoir-vivre à l'usage  
des habitants, piétons et automobilistes



**La propreté,  
ça nous concerne tous !**



# Édito

---

L'un de mes premiers grands travaux dès mon élection à la mairie de Nice a consisté à relever le défi de la propreté. Autrefois, Nice avait incarné une référence dans ce domaine, puis elle était devenue un contre exemple. La propreté de la cité est un enjeu de proximité majeur.

Grâce à la réorganisation et au regroupement des services du nettoyage, de la collecte et de la gestion des déchets sous une seule autorité, le pari a été gagné en 9 mois. Deux nouvelles entités ont été créées, la Force Rapide Action Propreté et la Brigade de l'environnement, la « Brigade verte », afin d'optimiser et renforcer les services de nettoyage. De nouveaux services de collecte ont été mis en place, ainsi qu'un numéro d'appel unique à la disposition des particuliers : Allo Mairies au 39 06.

Ce « Code de la Rue » est destiné à rappeler les « bons gestes » pour préserver notre ville. 10 conseils pour la propreté, quelques gestes simples, de bon sens et des informations pratiques, permettront à Nice de conserver sa beauté retrouvée pour la plus grande fierté des Niçoises et des Niçois et le bien-être de tous.

**Christian Estrosi**  
Ministre chargé de l'Industrie  
Maire de Nice  
Président de Nice Côte d'Azur

# Règle n° 1

**Je ne jette pas mon mégot sur la voie publique.**

**35 €**  
d'amende  
encourue

- 1 000 cendriers de rues installés dans la Ville de Nice
- L'été, des cendriers de plage sont distribués gratuitement aux fumeurs



- Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice

- Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour



# Règle n° 2

**Je ne jette pas mes déchets par la vitre de ma voiture ou par la fenêtre de mon logement.**

# Règle n° 3

**Je ramasse les déjections de mon chien.**

**45€**  
d'amende  
encourue

- 800 distributeurs de sacs à Nice
- Plus de 750 000 sacs distribués chaque année
- 10 motos crottes, 14 balayeuses, 7 véhicules de lavage haute pression

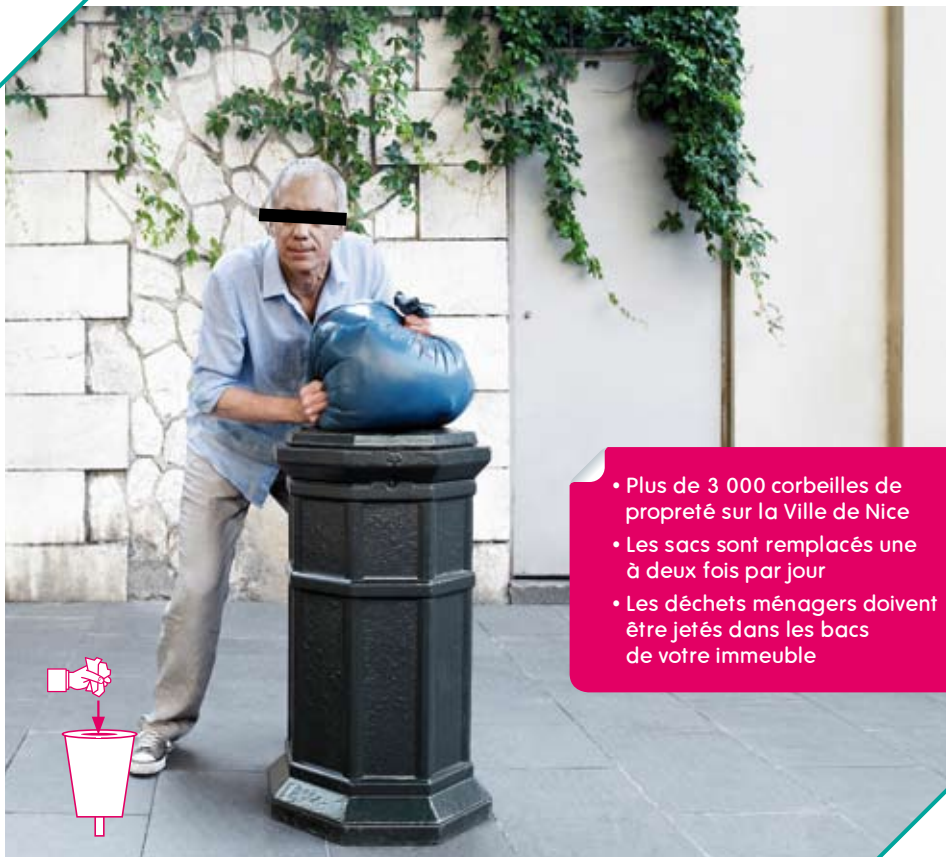


1



# Règle n° 4

**Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les corbeilles de propreté, mais pas mes déchets ménagers !**



- Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice
- Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour
- Les déchets ménagers doivent être jetés dans les bacs de votre immeuble



- Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice

- Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour

## Règle n° 5

**Je ne jette pas mon chewing-gum sur la voie publique.**

## Règle n° 6

**Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que les abords du trottoir soient nettoyés.**

- Plus de 400 cantonniers travaillent chaque jour pour nettoyer nos rues



# Règle n°7

**Je ne dépose pas mes encombrants ménagers dans la rue :**

(réfrigérateur, matelas, meubles, électroménager, piles et matériels électroniques, etc.)

**je les dépose à la déchetterie pour leur donner une seconde vie**

**ou je prends rendez-vous pour leur enlèvement en appelant Allo Mairies au 39 06.**



- 3 déchetteries gratuites à votre disposition
- Un numéro de téléphone pour les enlèvements sur rendez-vous : Allo Mairies au 39 06

**35 €**  
d'amende  
encourue



DÉCHETTERIE



# Règle n°8

**Je sors mes conteneurs le bon jour, à la bonne heure et je les rentre après le ramassage de la benne.**

- Sortir les conteneurs entre 19 h et 20h30 et les rentrer avant 8 h

- Ramassage des ordures ménagères les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches

- Sortie des bacs jaunes : les mercredis



- 7 500 tonnes d'emballages collectées par an

- 9 400 tonnes de verre collectées par an

- 7 600 tonnes de papier collectées par an

# Règle n°9

**Je trie mes emballages pour favoriser leur recyclage et préserver l'environnement.**

# Règle n°10



**Je dépose mes déchets ménagers dans un conteneur et non à même le sol.**



# Bloc-notes

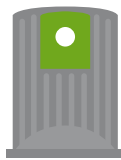
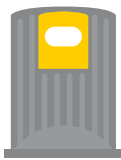
## Rappel des consignes de tri



Les déchets  
non recyclables



Les emballages



Le verre



Le papier



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE DU TRI SUR <http://tri.nicecotedazur.org>  
Rubrique « Vos déchets en revue »

### Les encombrants :

- Collecte gratuite devant votre domicile, uniquement sur rendez-vous en appelant Allo Mairies au 39 06
- Vous pouvez également les apporter directement à la déchetterie la plus proche de chez vous.

## Quand sortir ses poubelles ?

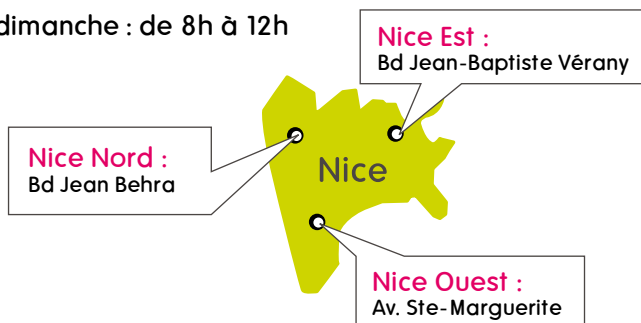
- **Sortie des bacs à ordures ménagères :**  
Entre 19h et 20h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches
- **Sortie des bacs jaunes (emballages ménagers) :**  
Entre 19h et 20h30 les mercredis

Rentrer  
les bacs  
avant 8h

## Déchetteries de Nice

**Gratuit**  
pour les  
particuliers

- Du lundi au samedi :  
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
- Le dimanche : de 8h à 12h



le numéro unique pour :

- la collecte des encombrants
- tout savoir sur le tri
- contacter la Force Rapide Action Propreté (FRAP)
- la collecte des cartons des commerçants

Pour plus d'information sur le tri : <http://tri.nicecotedazur.org>



**La propreté,  
ça nous concerne tous !**

